



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

Le Conseil municipal de la Commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 06 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 11 janvier 2021, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **17** - Pouvoir(s) : **0** - Votants : **17**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN - M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF THELIER - S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – T. LEBLANC – M. POUSSIER – B. GAUTIER – F. BEAUDUCEL – C. ALLAIN – J. DELAUNAY – C. MOREAU – C. BEAUDOUIN – A. LECOQ

Absent(s) excusé(s) :

D. BARON – C. MAIRE

Secrétaire de séance : Madame Caroline BORDERIE a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Affaires financières :

- Finances – Budget général – Décision modificative N° 2020-05
- Convention de mandat avec Territoire d'énergie Mayenne (TE53) pour les travaux de dissimulation des réseaux Rue de Javron
- Fonds de concours versé à l'association « Amis du Château de Lassay » - Exercice 2021
- Pôle culturel – Cession d'une parcelle à Mayenne communauté

Personnel :

- Tableau des emplois et des effectifs – Modification des temps d'emploi des Adjoints d'animation recrutés

Informations et questions diverses

FINANCES – PRINCIPE DE MANDAT ET DE FONDS DE CONCOURS VERSÉ A TERRITOIRE D'ÉNERGIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES, DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE JAVRON

N° 2021-001

Rapporteur : M. RIGOUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu les articles L.2321-2 27°,28° et R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux durées d'amortissement des biens,

Vu l'avant-projet sommaire des travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public Rue de Javron à Lassay-les-Châteaux, réalisé par Territoire d'énergie Mayenne,

Considérant que pour réaliser ce projet, la Commune peut confier le mandat à Territoire d'énergie Mayenne tout en prenant à sa charge une participation au travers d'un fonds de concours.

Considérant les estimations financières :

EF-19-002-20

Désignation	Estimation H.T. du coût des travaux	Frais Moe 5%	Prise en charge par Territoire d'énergie Mayenne 75%	Participation de la Commune (25% des travaux + Moe)
Réseaux d'électricité	102 780,00	5 139,00	77 085,00	30 834,00

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Désignation	Estimation H.T. du coût des travaux	Frais Moe 5%	Prise en charge par Territoire d'énergie Mayenne 20% de l'estimation HT	Participation de la Commune (80% des travaux + Moe)
Génie civil des infrastructures de communication - Option A	42 750,00	2 137,50	8 550,00	36 337,50

Désignation	Estimation H.T. du coût des travaux	Frais Moe 5%	Prise en charge par Territoire d'énergie Mayenne 25%	Participation de la Commune (75% des travaux + Moe)
Eclairage public	44 900,00	2 245,00	11 225,00	35 920,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De mandater Territoire d'énergie Mayenne pour réaliser les travaux objet de la présente délibération et d'accepter le principe de participer financièrement à ces travaux, au travers d'un fonds de concours qui sera inscrit au budget général de la Commune.

De retenir les estimations financières, ci-dessus, pour les travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public (EF-19-002-20).

ARTICLE 2

De retenir que la participation de la Commune sera ventilée en 204-204158 en section d'investissement, au titre d'un fonds de concours à Territoire d'énergie Mayenne.

De retenir que l'estimation reste conditionnée au choix des fournitures par la Commune.

De retenir que le solde de la participation sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération, suite à la réception des travaux.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes.

De s'engager à ce que ces sommes soient inscrites en dépenses d'investissement du budget général 2021 et amorties l'année suivant la réception des travaux sur une durée de 15 ans (biens immobiliers).

Vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

**FONDS DE CONCOURS À L'ASSOCIATION DES « AMIS DU CHÂTEAU DE LASSAY » -
EXERCICE 2021**

N° 2021-002

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu les articles L2321-2 27°, 28° et R2321-1 du CGCT relatifs aux durées d'amortissement des biens,

Considérant la correspondance, en date du 12 décembre 2020, de l'association les Amis du Château de Lassay relative à une demande d'aide financière dans le cadre de différents projets, à savoir la restauration du rempart entre la tour des Etrangers et la tour dite du Bûcher et la restauration intégrale de cette même tour,

Considérant l'intérêt public communal que représente le Château de Lassay tant sur le plan historique, patrimonial et architectural ou encore en matière de tourisme, d'image pour la ville, la Commune envisage d'apporter son soutien financier aux travaux de restauration portés par ladite association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De verser 10 000,00 € à l'association les Amis du Château de Lassay, dans le cadre des travaux de restauration du Château de Lassay, au titre de l'exercice 2021.

ARTICLE 2

D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes.

De retenir que la somme de 10 000,00 € sera inscrite en dépense d'investissement du budget général 2021 au compte 204-20422 et qu'elle sera amortie l'année suivant son versement, sur une période de 15 ans (biens immobiliers).

ARTICLE 3

De prévenir l'association des « Amis du Château de Lassay » que le fonds de concours sera versé après le vote du budget primitif 2021.

Vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

POLE CULTUREL – PROPOSITION FONCIÈRE

N° 2021-003

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant la volonté faite par Mayenne communauté de créer un pôle culturel au sein de notre Commune,

Vu la délibération N° 2020-068 du 02 novembre 2020 relative à la proposition faite à Mayenne communauté pour une partie de la parcelle YB n° 98 située près de la salle multifonction, pour la création de ce pôle culturel,

Considérant que Mayenne communauté et le bureau d'études ont retenu la proposition faite par la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De confirmer la création du pôle culturel sur une partie de la parcelle cadastrée section YB n° 98 près de la salle multifonction cédée à Mayenne communauté pour l'euro symbolique.

ARTICLE 2

De faire appel à un géomètre pour délimiter la superficie à céder à Mayenne communauté. Les frais de géomètre seront supportés par la Commune.

ARTICLE 3

De dire que si une partie de la surface cédée à Mayenne communauté n'est pas utilisée pour la création de ce pôle culturel, elle sera rétrocédée à la Commune dans les mêmes conditions citées dans les articles 1 et 2 par Mayenne communauté.

ARTICLE 4

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la création de ce pôle culturel.

Vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

<p>PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – MODIFICATION DES TEMPS D'EMPLOI DES AJOINTS D'ANIMATION</p>
--

N° 2021-004

Rapporteur : S. SOULARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la commune,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-091 du 07 décembre 2020 modifiant le tableau des emplois et des effectifs,

Vu le budget général de la Commune,

Considérant la réorganisation du service enfance et les recrutements opérés pour la rentrée scolaire de janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier les temps d'emploi des agents au grade d'Adjoint d'animation et Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

- 1 poste d'Adjoint d'animation à 26h19
- 1 poste d'Adjoint d'animation à 22h59
- 1 poste d'Adjoint d'animation à 14h48
- 1 poste d'Adjoint d'animation à 11h00
- 1 poste d'Adjoint d'animation au grade d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 7h12

ARTICLE 2

De supprimer un poste au grade d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2021 en raison d'un départ en retraite.

ARTICLE 3

De modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit à compter du 1^{er} février 2021 :

CADRE D'EMPLOI	GRADES	CATEGORIES	POSTES OUVERTS	DUREE HORAIRE HEBDOMADAIRE
TITULAIRES				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	35h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	35h00
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h00
	Adjoint administratif	C	2	35h00
FILIERE ANIMATION				
Animateur	Animateur territorial	B	1	35h00
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2	35h00 7h12
	Adjoint d'animation	C	5	33h49 26h19 22h59 14h48 11h00
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2	35h00
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	5	35h00
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	6	35h00 32h25 32h00 26h50 20h00
	Adjoint technique	C	7	35h00 35h00 35h00 29h46 23h43 18h00 12h55
NON-TITULAIRES				
TEMPORAIRES				
Educateur des APS	Educateur principal des APS 1 ^{ère} classe	B	1	35h00
Contrat d'engagement éducatif	Adjoint d'animation	C	6	48h00
Adjoint technique	Adjoint technique	C	2	35h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	14h00
APPRENTIS				
Apprenti	Adjoint technique	C	2	35h00

Vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

FINANCES – BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2020-05

N° 2021-005

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération n° 2020-034, en date du 29 juin 2020, relative à l'adoption du budget primitif de la commune,

Vu les délibérations n° 2020-056, n° 2020-057 du 7 septembre 2020, n° 2020-059 du 5 octobre 2020 et n° 2020-074 du 7 décembre 2020, relatives aux décisions modificatives n°1, n°2, n°3 et n°4 du budget général au titre de l'exercice 2020,

Considérant les besoins financiers pour solder les dépenses liées aux travaux de la Place Victor HUGO,

Considérant l'ajustement d'écritures budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De modifier le budget général comme suit :

BUDGET GENERAL DECISION MODIFICATIVE N°2020-05					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Objet	Dépenses	Recettes	Objet	Dépenses	Recettes
022 - Dépenses imprévues	-34 140,91		021- Vir de la section de fonctionnement		34 140,91
023 - Vir vers section d'investissement	34 140,91		111-2 151- Voirie	34 140,91	
Total de la DM	0,00	0,00	Total de la DM	34 140,91	34 140,91
BP 2020	3 545 119,38	3 545 119,38	BP 2020	1902 641,48	1902 641,48
Cumul des DM antérieures	0,00	0,00	Cumul des DM antérieures	17 484,56	17 484,56
DM techniques	0,00	0,00	DM techniques	0,00	0,00
Total budget	3 545 119,38	3 545 119,38	Total budget	1 954 266,95	1 954 266,95

Vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Concessions dans les cimetières :

Cimetière de Lassay : 1 nouvelle concession

Cimetière de Niort-la-Fontaine : 1 nouvelle concession

Cimetière de La Baroche-Gondouin : 1 réouverture de concession

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
09 décembre 2020	Rue Pissarro 53110 Lassay-les-Châteaux	ZH n° 44	2070 m ²	Renonciation
23 décembre 2020	21 Rue des Tilleuls – Niort-la-Fontaine 53110 Lassay-les-Châteaux	166 B n° 1124, 1126 et 700	1677 m ²	Renonciation

- ▶ **Petites Villes de Demain** : Courrier de la Présidente des PCC de France
- ▶ **Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales**
- ▶ **Permanences des élus** :
 - Samedi 23 janvier : B. LANDAIS
 - Samedi 30 janvier : S. SOULARD
 - Samedi 06 février : M. CONNEAU
 - Samedi 13 février : MF. THELIER
 - Samedi 20 février : M. RIGOUIN
- ▶ **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s)** : lundi 08 février 2021

FIN DE LA SEANCE A 22H35

N° DELIBERATION	OBJET
2021-001	FINANCES - PRINCIPE DE MANDAT ET DE FONDS DE CONCOURS VERSÉ A TERRITOIRE ENERGIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DE JAVRON
2021-002	FONDS DE CONCOURS A L'ASSOCIATION DES "AMIS DU CHÂTEAU" - EXERCICE 2021
2021-003	POLE CULTUREL - PROPOSITION FONCIERE
2021-004	PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - MODIFICATION DES TEMPS D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION
2021-005	FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2020-05

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel	x	
CONNEAU Marie	x	
LANDAIS Benoît	x	
THELIER Marie-France	x	
ALLAIN Constant	x	
MAIRE Claudette		Excusée
BEAUDUCEL Fabienne	x	
LECOQ Alain	x	
MOREAU Christine	x	
LEBLANC Thierry	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
POUSSIER Martine	x	
BEAUDOUIN Christophe	x	
BARON Delphine		Excusée
GAUTIER Benoît	x	
BORDERIE Caroline	x	
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le : 20 janvier 2021

Retiré le :